



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 15498

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de la Cour des comptes concernant « Sciences po ». Il lui demande de bien vouloir lui détailler les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'engager les réformes législatives et réglementaires nécessaires pour assurer la transparence de gestion de l'établissement et la bonne information de l'État.

Texte de la réponse

L'institut d'études politiques (IEP) de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement. A ce titre, il est soumis au droit commun des EPSCP auquel il ne déroge pas s'agissant du contrôle de légalité (le recteur qui assure la tutelle siège au conseil de direction et reçoit sans délai tout acte à caractère réglementaire, ce qui conditionne leur entrée en vigueur) et du contrôle budgétaire. Mais aux termes de l'article L758-1 du code de l'éducation, la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), de statut privé, assure la gestion administrative et financière de l'institut. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a rappelé au nouveau directeur de l'IEP et administrateur de la FNSP, M. Frédéric Mion, qu'elle souhaitait que soit engagée une révision des statuts de « Sciences Po » dans le sens des recommandations de la Cour des comptes et en s'appuyant pour ce faire sur les propositions formulées par M. Jean Gaeremynck. Un groupe de travail chargé de rédiger les statuts rénovés a été constitué à cet effet, dont la présidence a été confiée par M. Mion à M. Marc Guillaume, conseiller d'Etat. Le ministère examinera attentivement les ajustements proposés et y donnera suite, pour ce qui le concerne, avant la fin de l'année en cours.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15498

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 319

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6954